



DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ  
ET DE L'HYGIÈNE MENTALE  
DE LA VILLE DE NEW YORK  
Thomas A. Farley, MD, MPH

DÉPARTEMENT DE  
L'ÉDUCATION DE LA VILLE  
DE NEW YORK  
Dennis M. Walcott

BUREAU DE LA  
SANTÉ SCOLAIRE

*Commissaire*

*Chancelier*

Mai 2013,

Mesdames, Messieurs, pères, mères et tuteurs,

Le Département de l'Éducation de la Ville de New York souhaite, par la présente, vous informer d'une obligation, énoncée dans les règles de vaccination de l'État de New York, susceptible de concerner votre enfant.

Tous les élèves, âgés de plus de onze (11) ans, entrant en 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> grade ou classe/établissement d'éducation spécialisée pour enfants et adolescents de niveau équivalent à ces tranches d'âge, pendant l'année scolaire 2013-2014, doivent avoir reçu le vaccin « Tdap » contenant les toxines du tétanos et de la diphtérie, et la coqueluche acellulaire. Pour les scolariser, il faut que vous présentiez, pour chacun, un certificat prouvant leur vaccination, à leur établissement scolaire. S'il vous plaît, gardez toujours en tête que votre enfant risque le renvoi de son établissement scolaire s'il lui manque les bons vaccins.

Bien que la loi de l'État de New York permette aux élèves de 10 ans d'entrer en 6<sup>e</sup> grade sans avoir reçu le vaccin Tdap, il faut qu'ils l'aient eu avant d'avoir 11 ans, sans quoi leur établissement scolaire serait en droit de les exclure.

Deux autres vaccins importants, aussi sur le marché, sont aujourd'hui recommandés aux enfants de 11 ans. Il y a le vaccin méningococcique protégeant contre différents types de méningites bactériennes et celui contre les virus du papillome humain réduisant les risques de verrues génitales, cancer du col de l'utérus ou de l'anus.

Pour toute question sur ces vaccins, merci d'en discuter avec le médecin de votre enfant ou de contacter l'infirmier de son établissement scolaire. Pour connaître le nom des médecins, autres prestataires de soins, et cabinets médicaux, qualifiés pour vacciner votre enfant, prière de composer le 311. Merci de votre coopération.

Cordialement,

Roger Platt, MD  
Directeur Général